

COVID-19 - SERVICE D'HOSPITALISATION - PRISE EN CHARGE D'UN PATIENT COVID-19 ET DES CONTACTS

PRISE EN CHARGE DANS LES SERVICES D'HOSPITALISATION AU 18 FÉVRIER 2021

Dépistage à l'admission des patients asymptomatiques

Pour les établissements qui procèdent à un dépistage systématique CoVID-19 des patients à l'admission, des mesures additionnelles gouttelettes (MAG) doivent être appliquées dans l'attente du résultat du test.

Voir : [Swissnoso - Asymptomatic patients screening \(eng\)](https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/201026_Asymptomatic_patients_screening_ENG.pdf) (https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/201026_Asymptomatic_patients_screening_ENG.pdf)

Indication à l'utilisation des tests de détection antigénique rapides (RADT)

Dans le cadre de sa stratégie de détection du CoVID-19, l'OFSP propose, en plus des tests par PCR, l'utilisation des tests de détection antigénique rapides (RADT) dans les soins ambulatoires et pour le traçage des contacts. Dans les hôpitaux de soins aigus, la PCR reste la méthode de référence pour confirmer l'infection COVID-19 mais son accès rapide peut être limité. Dès lors, lorsque l'accès rapide aux tests par PCR est limité, les RADT peuvent faciliter le processus décisionnel sur la prise en charge des patients et l'isolement des professionnels de santé symptomatiques. Les cliniciens qui envisagent d'utiliser les RADT doivent être conscients de leur sensibilité et spécificité limitées par rapport à la PCR et de la manière dont la probabilité pré-test influence l'interprétation du résultat, avec le risque que des infections par CoVID-19 ne soient pas détectées.

Voir : [Swissnoso - Algorithme d'aide à la décision pour l'utilisation de tests de détection antigénique rapides dans les hôpitaux de soins aigus ayant un accès limité aux tests par PCR pour le diagnostic des infections COVID-19](https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/201117_Swissnoso_decisionaid_antigen_testing_Covid-19.pdf) (https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/201117_Swissnoso_decisionaid_antigen_testing_Covid-19.pdf)

→ **Dépistage en série en soins aigus** : [Consulter le consensus entre les hôpitaux de la FHV, le CHUV et les cliniques sur la stratégie de dépistage en série pour les établissements de soins aigus](https://www.hpci.ch/prevention/recommandations/contenu/covid-19-strat%C3%A9gie-de-d%C3%A9pistage-en-s%C3%A9rie-pour-les-%C3%A9tablissements) (<https://www.hpci.ch/prevention/recommandations/contenu/covid-19-strat%C3%A9gie-de-d%C3%A9pistage-en-s%C3%A9rie-pour-les-%C3%A9tablissements>)

1. Informations concernant les nouveaux variants du CoVID-19 pour les soins aigus

Plusieurs variantes importantes du SRAS-CoV-2 ont été récemment identifiées au Royaume-Uni, en Afrique du Sud et plus récemment au Brésil. Alors que les études suggèrent que la variante britannique est plus transmissible, d'autres caractéristiques telles que la gravité de la maladie, la possibilité d'échapper à l'immunité ou une efficacité réduite de la vaccination restent à déterminer. Une circulation croissante de ces variantes a été signalée dans de nombreux pays et la variante britannique circule déjà en Suisse. De nouvelles variantes plus transmissibles sont susceptibles d'entraîner des admissions supplémentaires et une pression accrue sur les établissements de santé tout en augmentent également la probabilité d'épidémies nosocomiales, posant ainsi un risque pour les patients non-Covid-19 et les travailleurs de la santé. L'OFSP vise donc à ralentir la propagation des nouvelles variantes grâce à une surveillance renforcée et des mesures de recherche des contacts ciblées afin de laisser suffisamment de temps pour vacciner les groupes à risque.

Référence Swissnoso : 19.01.2021: [Circulation of new Covid-19 variants - interim recommendations for acute care hospitals \(version française\)](https://www.swissnoso.ch/fileadmin/swissnoso/Dokumente/5_Forschung_und_Entwicklung/6_Aktuelle_Ereignisse/210119_Interim_recommendations_acute_care_new_COVID-19_variants_v1.0_FR.pdf) (https://www.swissnoso.ch/fileadmin/swissnoso/Dokumente/5_Forschung_und_Entwicklung/6_Aktuelle_Ereignisse/210119_Interim_recommendations_acute_care_new_COVID-19_variants_v1.0_FR.pdf)

A. Prévention

Encourager une stricte observance de l'hygiène des mains	Rappeler fréquemment ces mesures au personnel si nécessaire
Rendre le personnel attentif à une détection plus rapide des patients potentiellement porteurs de variant	Suspecter un variant dans les situations suivantes : - Voyage récent ou contact avec une personne ayant récemment voyagé à l'étranger - Augmentation rapide du nombre de cas ou si présence de clusters
Optimiser les ressources de laboratoire pour une détection plus rapide d'un variant	a) Vérifiez si votre laboratoire peut identifier la présence de variant. Sinon, identifiez un laboratoire de référence où les extraits d'ARN peuvent être envoyés pour une analyse plus approfondie (frais de PCR N501Y couverts par l'OFSP). b) Adapter les filières de test pour assurer une détection rapide des variants.
Faciliter l'accès à la vaccination	La vaccination doit être proposée aux personnes à risque et aux personnes appartenant aux groupes cibles dès qu'elle est disponible.

B. Détection rapide

Les patients suspects devraient être rapidement testés pour le nouveau variant.	Les responsables des maladies infectieuses de l'établissement doivent être informés rapidement par le laboratoire de la présence d'un variant
---	---

C. Prévention et contrôle de l'infection

Observance stricte des Mesures Additionnelles Gouttelettes (MAG) pour les patients suspects et confirmés	Actuellement, aucune évidence que des mesures supplémentaires sont nécessaires pour la prise en charge d'un patient porteur d'un nouveau variant. Un cohortage des patients infectés par le CoVID-19 est toujours possible qu'ils soient atteints par le variant ou non.
Pour les patients porteurs du variant : nécessité de faire une enquête d'entourage approfondie	Tester les personnes (autres patients, personnel de l'établissement) ayant eu des contacts rapprochés sans mesure de protection à J0 et J5 (J5 au minimum) après le dernier contact.

2. Prise en charge d'un patient CoVID-19 suspect ou confirmé nécessitant une hospitalisation

A. Mesures

- Mettre en place des Mesures Additionnelles Gouttelettes (masque de soins II ou IIR, surblouse) en chambre individuelle si possible ou cohortage. Le masque de soins peut être utilisé pour une durée de 4 heures consécutives (jusqu'à 8 heures selon recommandation OFSP) s'il est laissé en place. De plus, il n'a pas besoin d'être changé entre un patient CoVID-19 positif et un patient CoVID-19 négatif. La rationalisation des soins avec du personnel dédié doit être envisagée.
- En cas d'acte invasif ou de manœuvre de réanimation :
 - Masque ultrafiltrant FFP2
 - Lunettes de protection
 - Gants

→ **Si le diagnostic est confirmé** : le médecin informe rapidement le patient et il complète le formulaire de déclaration à adresser dans les 24h au médecin cantonal (resultats.covid.vd@hin.ch (<mailto:resultats.covid.vd@hin.ch>))

- Durée des mesures :
un minimum de 10 jours après l'apparition des symptômes associés au CoVID-19
ET
un minimum de 48h après la résolution des symptômes.
En cas de perte soudaine de l'odorat et/ou du goût : les nerfs touchés peuvent prendre plus de temps à se rétablir. Si ce symptôme est le seul qui persiste après cette période, l'isolement peut donc prendre fin.
NB : Une PCR CoVID-19 négative ne doit pas être réalisée pour décider de la levée de l'isolement
- Le médecin en charge du patient informe les proches (personnes vivant sous le même toit) des mesures d'auto-surveillance en leur remettant le dépliant consignes pour les proches (auto-quarantaine).

Pour les détails de la prise en charge, consultez la [fiche Microorganisme CoVID-19 \(https://www.hpci.ch/prevention/soins-aigus/toutes-les-specialites\)](https://www.hpci.ch/prevention/soins-aigus/toutes-les-specialites)

Définition d'une infection CoVID-19 nosocomiale

Une infection nosocomiale à CoVID-19 se définit comme une infection qui est diagnostiquée dès le 5^{ème} jour après l'admission. Cette définition est en cohérence avec la base de données Sentinelle de l'OFSP.

Visites

Se référer au plan de continuité (<https://www.hpci.ch/prevention/recommandations/contenu/covid-19-plan-de-continuit%C3%A9-dans-les-h%C3%B4pitaux-de-la-fhv#overlay-context=node/5446/draft>)

Pour la prise en charge détaillée, se référer à la [fiche Microorganisme \(https://www.hpci.ch/prevention/pathologies-et-microorganismes/covid-19-n-cov-2019\)](https://www.hpci.ch/prevention/pathologies-et-microorganismes/covid-19-n-cov-2019)

Formulaire OFSP : Déclaration de CoVID-19 Hospitalisé (https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/OFSP_Declaration_CoVID-19_Hospitalise_11-05-20.pdf)

Formulaire OFSP : Déclaration de résultats cliniques suite à un décès (https://www.bag.admin.ch/dam/bag/fr/dokumente/mt/msys/covid-19-meldeformular-todesfall.pdf.download.pdf/OFSP_covid19_formulaire-de-declaration_cas-de-deces.pdf)

Dépliant : Isolement à domicile pour personnes CoVID-19 (https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/depliant_isolement_covid-19_fr_lire.pdf)

Dépliant : Quarantaine de Contact étroit CoVID-19 (https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/depliant_quarantaine_covid19_fr_lire.pdf)

B. Levée des mesures d'isolement

Clinique	Fin de l'isolement	Commentaires
Maladie modérée, patient en service standard, retour à domicile possible.	Au plus tôt 10 jours après l'apparition des symptômes et au moins 48 heures sans symptômes .	
Maladie modérée, patient en service standard mais reste hospitalisé ou est transféré dans un établissement de soins de longue durée.	Au plus tôt 14 jours après l'apparition des symptômes et au moins 48 heures sans symptômes .	
Maladie grave (séjour en soins intensifs)	Au plus tôt 21 jours après l'apparition des symptômes et au moins 48 heures sans symptômes .	Pour réduire de l'isolement, ad concilium avec responsable HPCI de l'établissement.
Maladie grave (séjour en soins intensifs) et présence de facteurs de risque supplémentaires (par ex. immunosuppression grave, trachéostomie).	Au plus tôt 28 jours après l'apparition des symptômes et au moins 48 heures sans symptômes .	Pour réduire de l'isolement, ad concilium avec responsable HPCI de l'établissement.

→ **Voir fiche tableau** : Soins aigus - Modalités de levée des mesures d'isolement pour les patients CoVID-19 positifs (MA/11-11-20) (<https://www.hpci.ch/prevention/fiches-techniques/contenu/covid-19-soins-aigus-modalit%C3%A9s-de-lev%C3%A9e-des-mesures-d%E2%80%99isolement>)

3. Prise en charge d'un patient ayant eu un contact non-protégé avec un cas CoVID-19 confirmé

Mesures

- Chambre individuelle et maintien en chambre
- Limiter les sorties de chambre au strict nécessaire
- Port d'un masque de soins si sortie de chambre
- Surveillance des signes cliniques (température et symptômes respiratoires) durant 10 jours :
 - Si apparition de signes cliniques compatible avec CoVID-19 : diagnostic à la recherche de CoVID-19
 - Si retour à domicile : auto-quarantaine pour une durée de 10 jours après le dernier contact avec un cas CoVID-19 (jour du dernier contact=J1). Dès le septième jour de quarantaine, les personnes peuvent se faire tester par PCR ou test antigénique, à leurs propres frais. Si le résultat du test est négatif, elles peuvent mettre fin à la

quarantaine, après accord avec l'Office du médecin cantonal (à demander à derogation.covid19@vd.ch (mailto:derogation.covid19@vd.ch)). Le cas échéant, elles doivent toutefois porter un masque et garder une distance d'au moins 1,5 mètre par rapport aux autres personnes à l'extérieur de leur logement ou de leur lieu d'hébergement jusqu'à la fin de la durée effective de la quarantaine.

4. Critères de Déclaration du cas CoVID-19 hospitalisé

Les résultats cliniques de personnes hospitalisées avec:

- CoVID-19 confirmés en laboratoire par PCR ou
- critères cliniques et imagerie par CT-Scan compatibles avec CoVID 19 et PCR négative sans autre étiologie ou
- critères cliniques et épidémiologiques et PCR négative sans autre étiologie

Le formulaire de l'OFSP - Déclaration de CoVID-19 Hospitalisé (MAJ au 20 juillet 2020) (https://www.bag.admin.ch/dam/bag/fr/dokumente/mt/msys/covid-19-meldeformular-hospitalisierte.pdf.download.pdf/OFSP_covid19_formulaire-de-declaration_patients-hospitalises.pdf) doit être complété :

- par le service qui reçoit le patient CoVID-19 en hospitalisation

Ce formulaire doit être adressé dans les 24h à : covid-19@hin.infreport.ch (mailto:covid-19@hin.infreport.ch)

Tous les décès suite au CoVID-19 (selon critères de déclaration) doivent être déclarés au moyen du formulaire de l'OFSP - Déclaration de résultats cliniques suite à un décès (MAJ 11 mai 2020) (http://www.bag.admin.ch/dam/bag/fr/dokumente/mt/msys/covid-19-meldeformular-todesfall.pdf.download.pdf/OFSP_covid19_formulaire-de-declaration_cas-de-deces.pdf) et renvoyé à : covid-19@hin.infreport.ch (mailto:covid-19@hin.infreport.ch)

Voir également :

- Recommandations générales CoVID-19 (<https://www.hpci.ch/prevention/recommandations/contenu/n-cov-prise-en-charge-dun-patient-suspect-dinfection-%C3%A0>)
- Soins aigus - Modalités de levée des mesures d'isolement pour les patients CoVID-19 positifs (<https://www.hpci.ch/prevention/fiches-techniques/contenu/covid-19-soins-aigus-modalit%C3%A9s-de-lev%C3%A9e-des-mesures-d%E2%80%99isolement>)
- Plan de continuité hôpital (<https://www.hpci.ch/prevention/recommandations/contenu/covid-19-plan-de-continuit%C3%A9-dans-les-h%C3%B4pitaux-de-la-fhv#overlay-context=node/5446/draft>)
- Consensus sur la stratégie de dépistage en série pour les établissements de soins aigus (<http://www.hpci.ch/prevention/recommandations/contenu/covid-19-strat%C3%A9gie-de-d%C3%A9pistage-en-s%C3%A9rie-pour-les-%C3%A9tablissements>)

Autres documents :

- OFSP - Formulaire de Déclaration de patient ambulatoire (MAJ 20-07-20) (https://www.bag.admin.ch/dam/bag/fr/dokumente/mt/msys/covid-19-meldeformular-ambulant.pdf.download.pdf/OFSP_covid19_formulaire-de-declaration_patients-ambulatoires.pdf)
- OFSP - Formulaire de Déclaration de CoVID-19 Hospitalisé (MAJ 20-07-20) (https://www.bag.admin.ch/dam/bag/fr/dokumente/mt/msys/covid-19-meldeformular-hospitalisierte.pdf.download.pdf/OFSP_covid19_formulaire-de-declaration_patients-hospitalises.pdf)
- OFSP - Formulaire de Déclaration de résultats cliniques suite au Décès CoVID-19 (MAJ 11-05-20) (https://www.bag.admin.ch/dam/bag/fr/dokumente/mt/msys/covid-19-meldeformular-todesfall.pdf.download.pdf/OFSP_covid19_formulaire-de-declaration_cas-de-deces.pdf)

Dernière mise à jour le 01/03/2021